
Réseau Guy Môquet

Comité de pilotage

Collège Guy Môquet - Salle 108 - 22 juin 2015 de 9h30 à 11h30

Ordre du jour

- Bilan du n°1 du « P'tit Plus »
- Axes du projet de réseau 2015-2016
- Composition du comité de pilotage
- Organisation de la concertation du mercredi 2 septembre 2015
- Questions diverses

étaient présents :

M. Anselmo, principal du collège Guy Môquet	M. Meleuc, inspecteur de l'Éducation nationale
Mme Noisette, IA-IPR référent	M. Vigné, directeur de l'E. E. Diderot A
M. Legiemble, directeur de l'E. M. Diderot	M. Reynaert, directeur de l'E. E. Diderot B
M. Trubert, directeur de l'E. M. Kergomard	Mme Pauty, directrice de l'E. E. Langevin A
M. Sempé, directeur de l'E. E. Langevin B	M. Jany, coordonnateur REP+ à la rentrée 2015

étaient excusées :

Mme Valentin, directrice de l'E. M. Aguado	Mme Peguy, directrice de l'E. M. Langevin
Mme Lachartre, directrice de l'E. M. Lurçat	Mme Husson, directrice de l'E. E. Lurçat
Mme Smachi, Chargée de Mission Education prioritaire et Politique de la Ville	Mme Eichi, formatrice-accompagnatrice académique REP

• Bilan du n°1 du « P'tit Plus »

M. Reynaert, directeur de l'école élémentaire Diderot B, débute le bilan en indiquant que les journaux ont été livrés à la date prévue au collège et que tous les exemplaires ont été récupérés par les directeurs d'école. Il ajoute que Mme Délia Toumi, conseillère municipale au sein de son conseil d'école, a indiqué qu'il semblait envisageable d'augmenter le nombre d'exemplaires par tirage en demandant une aide financière auprès de la Caisse des écoles de Gennevilliers. M. Reynaert en profite pour faire un bref rappel des objectifs valorisés par le journal et souligne qu'un écrit présentant le projet est actuellement en cours de réalisation par M. Jany. Avec l'accord du comité de pilotage, ce document sera transmis aux équipes enseignantes lors de la rentrée prochaine.

Pour faciliter l'affichage sur les panneaux situés à l'entrée des écoles, M. Reynaert fait la proposition de diminuer la taille de l'affiche en passant d'un format A0 (84,1 x 118,9 cm) à un format A1 (59,4 x 84,1 cm). Aucun membre du comité ne s'oppose à cette suggestion. Pour finir, M. Reynaert invite l'ensemble des directeurs à rappeler aux enseignants que les informations relatives au journal doivent être transmises au comité de rédaction uniquement par le biais des directions d'école et qu'il faut être vigilant aux principes de droit à l'image et de droit d'auteur.

M. Legiemble, directeur de l'école maternelle Diderot, souligne le manque d'exemplaires du journal transmis aux classes. Il indique aussi que la diffusion auprès des parents semble, pour l'instant, très limitée. M. Trubert, directeur de l'école maternelle Kergomard, le rejoint sur ce point. Il confirme aussi l'idée que pour le moment, la diffusion aux parents n'est pas évidente. Des améliorations sur ce point devront être étudiées prochainement par le comité de rédaction.

Mme Pauty, directrice de l'école élémentaire Langevin A, ajoute que son école ne dispose plus de panneau d'affichage. Elle exprime ensuite l'idée d'augmenter la taille de la police de caractère afin d'accroître la visibilité des articles.

M. Sempé, directeur de l'école élémentaire Langevin B, ajoute que son affichage a été déchiré lors de travaux. En outre, il propose de diminuer les marges sur l'affiche afin de gagner en visibilité. L'idée d'une impression au format paysage est également évoquée.

M. Jany, maquettiste du n°1 du « P'tit Plus », répond aux différentes suggestions liées à la mise en page du journal et indique que toutes ces modifications sont réalisables. Chacune d'entre elles sera présentée lors du prochain comité de rédaction et soumise à l'avis des membres.

M. Meleuc, inspecteur de l'Education nationale, conclut ce bilan en précisant que la mise en page du journal, actuellement réalisée par M. Jany, devra à terme être transférée vers un autre membre du comité de rédaction. Pour finir, M. l'Inspecteur insiste sur le fait qu'il faudra rédiger une demande de financement auprès de la Caisse des écoles de Gennevilliers lors de la rentrée prochaine.

- **Axes du projet de réseau 2015-2016**

M. Meleuc indique que pour le mois d'octobre 2015, il sera nécessaire de finaliser le projet de réseau. Pour cela, de nouveaux éléments statistiques vont être ajoutés à l'état des lieux. De plus, une mise à jour des effectifs sera réalisée lors de la rentrée prochaine. Afin de renforcer le pilotage du réseau et dans le but de permettre à tous les directeurs d'être présents au comité de pilotage, M. Meleuc précise que les jours de décharge des directeurs seront harmonisés (lundi/mardi ou jeudi/vendredi)

M. Anselmo, principal du collège Guy Môquet, mentionne les six priorités des REP définies par le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014 (disponible à l'adresse suivante : <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>) :

- **Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.**
- **Conforter une école bienveillante et exigeante.**
- **Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.**
- **Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.**
- **Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.**
- **Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.**

M. Anselmo précise que compte tenu des spécificités du réseau et de l'établissement, le conseil pédagogique du collège propose de retenir les axes suivants pour le projet de réseau (auxquels s'ajoute l'axe 4 relatif au statut de l'erreur) :

- **Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4.**
« Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires...). Au CP, les élèves sont régulièrement en situation de production écrite. À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

- **Veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs.**
« Les objectifs du travail proposé aux élèves sont systématiquement explicités avec eux. Les procédures efficaces pour apprendre sont explicitées et enseignées aux élèves à tous les niveaux de la scolarité. La pédagogie est axée sur la maîtrise d'un savoir enseigné explicitement (l'élève sait avant de commencer une leçon ce qu'il a vocation à apprendre et il vérifie lui-même après la leçon qu'il a retenu ce qu'il fallait). L'enseignement est progressif et continu ; la vérification de la compréhension de tous les élèves est régulière. La co-présence enseignante en classe est pratiquée régulièrement. Elle favorise, autant par la co-action que par l'observation, une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les élèves. Elle permet également aux professionnels de mieux partager l'analyse des effets des démarches d'enseignement et d'affiner progressivement la manière de répondre aux besoins des élèves. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » y contribue. » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

-
- **Doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir les références indispensables pour situer les savoirs.**

« Les élèves sont confrontés aux dimensions culturelles et historiques des savoirs enseignés pour les doter d'une culture qui leur donne des références indispensables pour situer les savoirs. » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

- **Au sein des classes, instituer, dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous.**

« L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous. L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir. Des évaluations diagnostiques sont mises en œuvre prioritairement dans les années d'entrée dans un nouveau cycle (CP/CM1/5^e). Ces évaluations sont élaborées et corrigées par plusieurs enseignants de domaines d'enseignement et/ou de niveaux différents. Des projets collectifs et des devoirs communs, organisés en équipe, sont mis en œuvre sur des disciplines et/ou des niveaux jugés pertinents par le réseau. Des brevets blancs sont préparés et organisés deux fois dans l'année de troisième. » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

M. Meleuc ajoute qu'au début de l'année scolaire 2015-2016, des évaluations seront instaurées dans toutes les classes de CE2 et de CM2 du réseau. Elles permettront de réaliser des suivis de cohortes afin de mesurer l'efficacité des actions menées. M. l'Inspecteur souligne le fait que les élèves inscrits en CE2 lors de la rentrée 2015 seront ceux qui fréquenteront les classes de 6^{ème} à l'issue des quatre années du dispositif REP+.

- **Coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel.**

« Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. Des rencontres conviviales sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes. Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents. Des journées « portes ouvertes » ou « classes ouvertes en activité » sont organisées. Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée, sont mises en œuvre par exemple pour la remise des résultats des évaluations ou des bulletins en main propre. Les enseignants et les autres personnels sont formés à la communication avec les parents. Les parents représentants bénéficient d'une formation sur le rôle des conseils (d'école, de classe, de discipline, d'administration). Des réseaux peuvent se regrouper pour réaliser ce type d'informations. Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité. » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

- Valoriser les résultats et réalisations du réseau.

« Au moins une exposition de travaux d'élèves a lieu chaque année. La presse locale est sollicitée pour rendre compte d'un projet positif du réseau chaque année. Les progrès et réussites des élèves (en particulier le diplôme national du brevet) donnent lieu à une cérémonie de remise (organisée par l'éducation nationale) qui associe les parents. Les sites internet de la circonscription, du collège, du département et de l'académie valorisent les projets réalisés et les résultats obtenus. » d'après le référentiel pour l'éducation prioritaire paru en janvier 2014.

M. Anselmo, indique qu'une démarche d'auto-évaluation va être conduite dans le réseau. Le référentiel pour l'éducation prioritaire sert de base à sa mise en œuvre. Au collège, un questionnaire en ligne sera proposé à tous les enseignants. L'idée est de recueillir leurs conceptions initiales par rapport à la maîtrise des items du référentiel. Ce questionnaire, anonyme, sera également proposé aux enseignants du premier degré.

Pour conclure, M. Meleuc ajoute qu'à la rentrée prochaine, 6 postes de ZIL REP+ seront à disposition des écoles. Ces ZIL REP+ auront pour mission de remplacer les enseignants en charge d'une classe afin de leur permettre de bénéficier des temps de concertation liés à la réforme de l'éducation prioritaire. Les 6 postes seront répartis de la manière suivante :

ZIL A : école élémentaire Langevin A + école maternelle Langevin.

ZIL B : école élémentaire Langevin B + école maternelle Aguado.

ZIL C : école élémentaire Lurçat.

ZIL D : école élémentaire Diderot A et école maternelle Lurçat.

ZIL E : école maternelle Diderot.

ZIL F : école élémentaire Diderot B et école maternelle Kergomard.

A noter qu'à partir de la période 2, tous les ZIL pourront intervenir dans la même école afin de pouvoir favoriser le travail en équipe. Des documents et un calendrier seront transmis aux directeurs de façon à pouvoir anticiper la répartition des ZIL (voir en annexes).

• Composition du comité de pilotage

Catégories	1er degré	2nd degré
Tutelles	IA-IPR référent Chargée de mission REP Formatrice-accompagnatrice	
Administration	Inspecteur de la circonscription Conseiller pédagogique Coordonnateur REP+	Principal Principal-adjoint Gestionnaire
Personnels	Directeurs d'école : - Ecoles maternelles du Luth - Ecoles maternelles de la Couture - Ecoles élémentaires du Luth - Ecoles élémentaire de la Couture	Membres du conseil pédagogique : - Professeur pôle littéraire - Professeur pôle scientifique - Professeur pôle artistique et sportif - Conseiller principal d'éducation

A la lecture de la proposition de composition du comité de pilotage, Mme Pauty relève le fait qu'un seul des directeurs des écoles élémentaires de la Couture ne peut siéger au COPIL. Elle souhaite que tous les directeurs puissent assister au comité afin de pouvoir participer véritablement au pilotage du réseau. De plus, elle s'interroge sur la manière de restituer fidèlement les informations aux directeurs qui n'assisteraient pas au COPIL. Elle propose que tous les directeurs puissent participer au COPIL mais que les quatre groupements d'écoles, tels qu'ils sont définis dans la composition proposée, restent inchangés. Chaque groupement d'écoles disposera d'une seule voix lors des prises de décisions.

M. Anselmo précise que cette composition a été élaborée dans la perspective d'avoir la parité entre le premier et le second degré.

M. Meleuc approuve la demande de Mme Pauty et indique que cette organisation sera à mettre en place lors des prochains comités de pilotage.

• **Organisation de la concertation du mercredi 2 septembre 2015**

M. Anselmo présente la demi-journée de formation inter-degré qui ouvrira de manière officielle le réseau en présence de M. Aumage, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine. Cette concertation aura lieu le mercredi 2 septembre 2015 de 13h30 à 16h30.

Chaque groupe de travail (constitué de 15 personnes environ), animé par un binôme de volontaires des premier et second degrés, a pour but d'amener les enseignants à explorer le thème choisi dans sa globalité (de la maternelle au collège). Mme Noisette, IA-IPR référent, propose que tous les groupes de travail se fixent sur les axes prioritaires du réseau, en particulier les points 2 et 4 du référentiel.

Quelques modifications de thèmes sont proposées par le comité de pilotage :

- remplacement du dixième thème « Réflexion par cycle » par un thème « Liaisons GS/CP et CM2/6ème ».
- le thème « Scientifique » est partagé en deux sous-thèmes : « Mathématiques » et « Sciences expérimentales ».

• **Questions diverses**

M. Sempé demande quelques précisions concernant la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans l'école élémentaire Langevin B. M. Meleuc lui indique que 2 postes sur 3 possibles ont été attribués par le DASEN à compter de la rentrée 2015 : un maître supplémentaire à l'école élémentaire Langevin A et un maître supplémentaire à l'école élémentaire Lurçat. M. l'Inspecteur précise être dans l'attente d'une possible ouverture et que tout est mis en oeuvre pour obtenir un 3ème poste supplémentaire, ce qui porterait à 5 le nombre de maîtres supplémentaires présents sur le réseau. Il ajoute qu'une réunion à destination des maîtres supplémentaires du réseau sera organisée afin de mutualiser et d'enrichir leurs pratiques.